

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,

- D 613-6, D 613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,

- R 613-32 à R 613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de Master,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Master, mention Génie Civil,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres du jury du Master mention Génie Civil spécialité Architecture Bois Construction de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois pour l'année 2022-2023 :

- Laurent BLERON, Professeur, Directeur de l'ENSTIB, Président de la commission
- Alain RENAUD, Professeur Agrégé, Directeur des Etudes
- Caroline SIMON, Maître de Conférences, Responsable de la spécialité Architecture Bois Construction du Master 2

Génie Civil

- Eric MOUGEL, Maître de Conférences
- Franck BESANCON, Maître Assistant, ENSA de Nancy

Le jury de diplôme se prononce souverainement sur la validation des UE, de chaque semestre et année et sur la délivrance du diplôme.

Article 2 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3 :

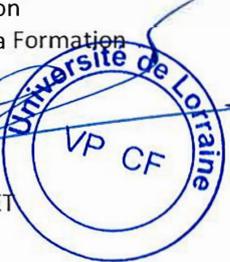
Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 27 octobre 2022

Pour la Présidente
Par délégation
Le Vice-président de la Formation



Nicolas OGET



Affiché le 8/11/2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le 8/11/2022